

ans. Le député de Port-Arthur a consigné au compte rendu aujourd'hui des chiffres relatifs au chômage au sein du National-Canadien, qui serait imputable à la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises, et ces chiffres étaient plus élevés que ceux que j'ai donnés. J'ignore si ces chiffres sont exacts ou non, mais supposons qu'il y a eu au moins...

M. MacInnis: D'après ce que vous venez de dire, vous admettez ne pas savoir si vos chiffres sont exacts ou non.

L'hon. M. Chevrier: Ce genre d'interruption vient d'un député qui, la plupart du temps...

M. MacInnis: Que vous ne relevez jamais, cependant.

L'hon. M. Chevrier: ... s'emporte et ne peut parler sensément. Je suis content de ces interruptions, car je vois que ces propositions soulèvent l'ire des honorables députés. Apparemment, ils aimeraient que cette mesure soit adoptée sans objection. Or, j'en vois de très graves, que j'aimerais consigner au hansard.

J'allais dire que d'après les chiffres que j'ai pu obtenir, il semble que le nombre des employés du National-Canadien ait diminué d'au moins 5,000 par année, au cours des quatre dernières années. Or, malgré cette tendance, le gouvernement continue d'augmenter le nombre d'administrateurs. Alors qu'on congédie des hommes, on ajoute de nouveaux administrateurs au conseil. Des hommes sont sans travail, mais le conseil s'accroît de nouveaux administrateurs. Des hommes sont sans emploi au National-Canadien, mais la compagnie ajoute d'autres hommes pour l'administrer.

Récemment, on a aussi réorganisé assez notablement les divers secteurs du National-Canadien. On me dit que c'est afin de diminuer les dépenses; soit dit en passant, il s'agit d'une initiative extrêmement impopulaire chez les employés et le public. A une occasion, l'honorable député de Lévis a expliqué ce que représente cette réorganisation dans sa région, et comment cette initiative a dérangé les travailleurs, par suite de ce changement dans un état de choses qui existait depuis de nombreuses années. Malgré cette réorganisation, le gouvernement juge encore nécessaire d'augmenter le nombre d'administrateurs.

Le National-Canadien connaît probablement, cette année, le déficit le plus élevé de son histoire. Le chiffre prévu pour 1961 n'est guère encourageant; je ne saurais dire ce qu'il sera, mais il sera certainement important, et si les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports ne sont pas appliquées, du moins en partie,

[L'hon. M. Chevrier.]

le déficit atteindra, bien entendu, des chiffres astronomiques. Malgré cet état de choses, le gouvernement croit nécessaire d'accroître le nombre d'administrateurs qui dirigent les affaires du National-Canadien.

Quand on a un conseil d'administration peu nombreux, comme dans le moment, il me semble que chacun des administrateurs assume une plus grande part de responsabilités que s'il y avait un plus grand nombre d'administrateurs. Chaque administrateur, me semble-t-il, se sent tenu d'assumer une plus grande part de responsabilité si le conseil n'est composé que de sept membres que s'il y en avait douze. Encore une fois, je demande: quel sera le calibre de ces administrateurs? Seront-ils d'un calibre plus élevé que les membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, par exemple, dont un des membres a dû démissionner pour des raisons évidentes? Choisira-t-on ici des hommes de même calibre que dans le cas du Bureau des gouverneurs?

Il y a évidemment une autre considération importante, et c'est celle de la représentation territoriale. Cette question va se poser inévitablement si l'on augmente le nombre d'administrateurs. Elle se posera si le nombre d'administrateurs est tel qu'on puisse s'attendre qu'il y ait plus d'un représentant pour chaque province, ce qui sera le cas en l'occurrence. Avec douze administrateurs, il y aura plus d'un administrateur par province. Quand il y a un administrateur par province, les administrateurs—cela me paraît indiscutable—ont le rigoureux devoir de représenter les intérêts de cette province, sans évidemment négliger ceux de l'ensemble du Canada. S'il y a deux représentants pour une même province, cela risque de susciter des conflits entre les régions.

Si l'on nomme douze administrateurs, il faut aussi envier la question de la représentation du Québec. Avec douze administrateurs, la province de Québec s'attendra à obtenir une représentation équitable par rapport à sa population. Si elle n'obtient pas cette représentation, ai-je besoin de dire au ministre qu'il en entendra parler, car il a déclaré, à plusieurs reprises, que le National-Canadien était injuste envers sa province. Je ne vais pas citer ses propres paroles. Je les ai citées déjà, et je ne crois pas que ce soit le moment de les citer de nouveau. Mais, je lui dirai qu'avec ces cinq administrateurs supplémentaires, il devra faire face au problème d'une représentation supplémentaire dans sa propre province, qu'il y ait trois administrateurs ou non, problème qu'il lui faudra résoudre.

Il me semble que les administrateurs auraient dû être nommés selon leur compétence au lieu de s'inspirer des points de vue géographique et politique. Il n'y a aucun doute